



Piscines municipales

La Clayette et Chauffailles (71)



Les acteurs du projet

Maître d'ouvrage

**Communauté de communes
Brionnais Sud Bourgogne**

Installateur :

**Entreprise Lespinasse Frères
SARL**

Rue Centrale, 42670 Belmont-de-la-Loire

Téléphone : 04 77 63 61 42

Mail : contact@lespinassefreres.fr

Maintenance :

Veolia Auvergne-Rhône Alpes

Le mot du Maître d'ouvrage

Sur la commune de La Clayette, nous avons renouvelé en 2024 une installation solaire thermique qui nous avait donné entière satisfaction pendant 17 ans, et qui était devenu obsolète. En 2023, nous avons déjà installé exactement le même équipement sur la commune de Chauffailles, car on a grande confiance dans le produit. Sur une saison ensoleillée, on utilise zéro électricité pour chauffer l'eau des bassins ! Notre TRI est d'environ 3 ans, dans tous les cas moins de 5 ans.

Bertrand Collaudin, élu en charge des équipements sportifs et services techniques.

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES :

L'installation de La Clayette se compose de :

- 456 m² de capteurs Giordano Polytub S
- 3 circuits de filtration (3 bassins)
- Appoint électrique

L'installation de Chauffailles se compose de :

- 432 m² de capteurs Giordano Polytub S
- 2 circuits de filtration (3 bassins)
- Appoint électrique

Principe de fonctionnement :

Une partie de l'eau des bassins, recyclée par le circuit de filtration, est dérivée vers les capteurs en période d'ensoleillement.



MONTAGE HYDRAULIQUE

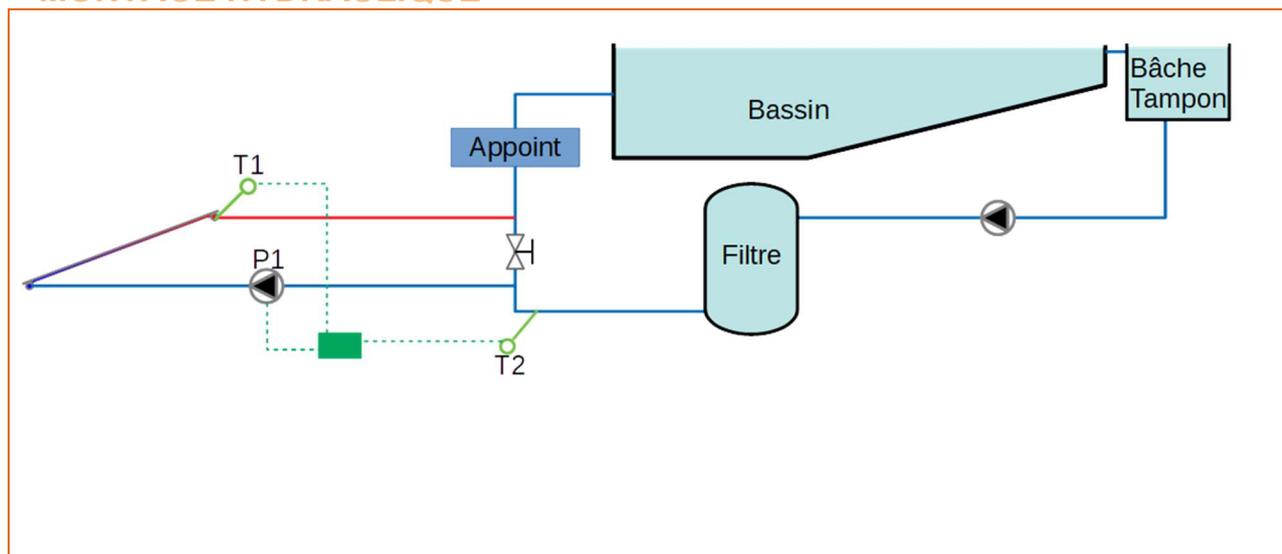


Schéma 1.A – Livret SOCOL « Guide SOCOL sur la production de chaleur solaire pour les piscines collectives »

SUIVI DES PERFORMANCES

Les bilans énergétiques estimatifs, réalisés avec le Logiciel **Calsol** (http://ines.solaire.free.fr/piscine_1.php) utilisant les données météorologiques de Mâcon, pour une période d'ouverture de 4 mois (juin à septembre) mettent en évidence les productivités moyenne suivantes :

La Clayette : **541 kWh par m² de capteur**, soit la valorisation de plus **246 000 kWh** d'énergie gratuite par saison.

Chauffailles : **573 kWh par m² de capteur**, soit la valorisation de plus **260 000 kWh** d'énergie gratuite par saison.

